

CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-SÉNIORS-MASTERS 1^{re} Journée

Vendredi 13 mai 2022

Parc des Sports Charles Ehrmann

Nice

Version 1 du 15/03/2022

Horaires	Courses	Horaires	Hauteur	Longueur	Disque	Javelot
18h30	5000m marche TCF et TCM Finale					
18h30	100m haies (76/84) - Hors championnats					
18h45	110m haies (91/99/106) - Hors championnats					
19h00	100m TCF - Hors championnats	19h00	TCF	TCM	TCF	TCM
19h15	100m TCM - Hors championnats					
19h45	2000m steeple (76) CA JU F Finale					
19h45	3000m steeple (76) ES SE F Finale					
20h00	2000m steeple (84) CAM Finale					
20h15	3000m steeple (91) JU ES SE M Finale	20h15	TCM	TCF	TCM	TCF
20h30	Relais 4 X 100m TCF puis TCM Finales					

Secrétariat : Ouverture à 17h45. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves.

Récompenses : Les podiums seront effectués à l'issue de chaque épreuve.

Jury : Convocation pour 18h00. Chaque club devra fournir un nombre minimal d'officiels en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le mercredi 11 mai 2022 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.



Modalités d'engagement des athlètes

Départementaux cadets, juniors espoirs, séniors, masters 1^{re} journée
Vendredi 13 mai 2022 à Nice

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06** du 12 février 2018 (révisé le 16 septembre 2019), les règles suivantes sont applicables à compter du 1er avril 2018 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, **pour les catégories cadet(te)s à plus**, organisées par ATHLE06. Et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions benjamins-minimes, running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ces dispositions.

Grille tarifaire des engagements

Structures concernées	Engagements sur athle06.fr dans les délais	Aucun engagement hors délais et sur place
Clubs des Alpes-Maritimes	Gratuit	
Clubs de la Ligue PACA, sauf les clubs des Alpes-Maritimes	3 euros / athlète	
Clubs hors Ligue PACA	10 euros / athlète	

Le règlement des droits d'engagement sera à effectuer lors la confirmation des engagements sur la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Gratuités pour clubs hors département

Les clubs hors département pourront bénéficier de gratuités pour engagements effectués dans les délais, s'ils présentent des officiels selon le principe suivant :

Qualification des officiels	Nombre de gratuités
Licencié FFA sans qualification ou en formation	3 gratuités
Officiel départemental	5 gratuités
Officiel régional	8 gratuités
Juge arbitre régional ou officiel fédéral	10 gratuités
Juge arbitre fédéral	12 gratuités

Et cela dans la limite de 30 gratuités par club et par journée de compétition.